



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 5 décembre 2016

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 81 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question urgente suivante à Monsieur le Premier ministre, Ministre d'État, à Monsieur le Ministre des Finances et à Monsieur le Ministre de la Défense.

La Commission européenne a présenté le 30 novembre 2016 le plan d'action européen de la défense en vue de renforcer le marché unique dans le domaine de la défense et d'améliorer la compétitivité de l'industrie de la défense dans l'Union. La Commission propose entre autres la création d'un Fonds européen de la défense afin de cofinancer la recherche et l'acquisition de capacités militaires, dont les dépenses pourraient alors être déductibles dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, de même que les investissements dans les PME de l'industrie de la défense à travers les fonds structurels et d'investissement européens et le groupe de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Pour que la BEI puisse financer de tels investissements, les États membres devraient adapter les critères d'octroi applicables aux prêts, proposition à laquelle le président de la BEI est opposé. En effet, le président de la BEI argumente qu'un nombre important d'investisseurs de la BEI ne peuvent pas investir dans des projets militaires et que ces investisseurs se retireront dans ce cas de la BEI de sorte que les crédits octroyés aux PME deviendront moins attractifs.

Dans ce contexte, et en vue du Conseil européen des 15 et 16 décembre 2016 qui discutera ces propositions, j'aimerais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Quelle est la position générale du gouvernement luxembourgeois envers le plan d'action européen de la défense ?
- Quelle est la position du gouvernement sur la création d'un Fonds européen de la défense et plus précisément sur la possibilité pour les pays de déduire ces dépenses dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance ?
- Messieurs les Ministres n'estiment-ils pas qu'une telle ouverture du pacte de stabilité et de croissance constituerait un changement important dans la philosophie du pacte qui devrait être discuté dans un cadre plus large, notamment en considérant également les dépenses sociales ?
- En vue des arguments du président de la BEI que celle-ci ne devrait pas être impliquée dans des projets militaires, quelle est la position du gouvernement sur cette proposition ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc Angel
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 06 décembre 2016

Objet : Question parlementaire n° 2616 du 05.12.2016 de Monsieur le Député Marc Angel

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Selon les dispositions de l'article 81 de notre règlement, l'urgence n'a pas été reconnue, de sorte que ladite question est à considérer comme question écrite, conformément aux dispositions de l'article 79.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés